

REGLEMENT CONCOURS ANIMAL EXPO

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS

Animaux Santé dont le siège est situé au 5 rue Général Foy 75008 Paris organise du 25/09/2019 à 14h jusqu'au 02/10/2019 à 14h un concours sans obligation d'achat.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'une adresse électronique et d'un compte Facebook valide, et résidant en France.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours se déroule sur Facebook aux dates indiquées à l'article 1. La participation au concours s'effectue en s'abonnant à la page Animaux Santé, en laissant un commentaire et en identifiant la personne avec laquelle le participant souhaite aller à l'Animal Expo à Paris, sous la publication du concours dont l'URL est

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul gagnant sera désigné au hasard parmi les participants du concours. Le gagnant recevra deux places pour l'ANIMAL EXPO à Paris.

Les gagnants seront contactés via Facebook en réponse à leur commentaire, au plus tard 24h après leur victoire. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 24h à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci, le lot sera alors attribué à la société organisatrice.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté des lots suivants :

-2 billets pour ANIMAL EXPO du 5 au 6 octobre 2019 au Parc Floral à Paris

attribués au hasard, aux participants valides et déclarés gagnants.

Le gagnant disposera de deux billets d'entrée, en format électronique, pour visiter l'Animal Expo ayant lieu les 5 octobre et octobre. Les billets d'accès sont valables uniquement pour 1 des 2 journées du salon, à choisir sur les dates mentionnées précédemment.

ARTICLE 6 – RGPD

Les données personnelles recueillies vous concernant feront l'objet d'un traitement destiné à la société Animaux Santé, situé au 5 rue Général Foy 75008 Paris. Ces données seront utilisées aux fins de détermination des gagnants dudit jeu-concours et d'envoi des donations aux dits gagnants dans le cadre de leur participation.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données à caractère personnel vous concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de vos données.